REBECQ
à la une

Brocante de Rebecq

Le 30 juin 2019

Résidence d'Arenberg

Inauguration

UN ÉTÉ SEREIN

Tous nos conseils

Senne et Carrières

Le journal du Centre culturel

N° **64** - *juin 2019*

Rebecq

Un Député, une Bourgmestre, un nouvel Echevin

UNE ÉQUIPE PLUS UNIE QUE JAMAIS POUR GÉRER NOTRE COMMUNE !

Les élections du 26 mai dernier ont permis au Bourgmestre Dimitri Legasse de redevenir député au Parlement de Wallonie. Afin d'exercer ce mandat qui lui a été confié, il a donc cédé le témoin et le maïorat à sa première Echevine, Patricia Venturelli, qui a prêté serment en tant que Bourgmestre de Rebecq le 13 juin. Elle devient ainsi la première femme Bourgmestre de Rebecq.

Dimitri a repris ce même 13 juin la Présidence du Conseil communal, afin de continuer à mener les débats et défendre les enjeux communaux.

Grégory Hemerijckx a fait son entrée au Collège communal, en devenant Echevin de la Jeunesse, de la Cohésion sociale et du Folklore. Les autres membres du Collège, Jean Paul Denimal, Jean Lou Wouters, Marie-Thérèse Dehantschutter, Arnaud Demol et Marino Marchetti ne manqueront pas de l'épauler dans sa nouvelle mission et c'est une équipe soudée et résolue qui entame ce nouveau challenge : permettre à notre petite commune d'être représentée au plus haut niveau en relayant au Parlement les préoccupations de nos habitants, et poursuivre le travail entamé à Rebecq, avec passion et détermination.

Il est à noter également que le 13 juin, Alain Zegers est quant à lui devenu conseiller communal. Nous ne manquerons pas de vous présenter le Collège remanié et vos nouveaux mandataires dans un prochain numéro de notre journal communal.

Des nouvelles du Conseil communal

Nous vous proposerons désormais dans ces pages de développer pour chaque Conseil quelques points ayant fait débat ou quelques points vulgarisés, de manière à mieux faire comprendre le travail de vos mandataires et les réglementations qui sous-tendent les différentes décisions.

Les P.V. du Conseil communal sont disponibles in extenso sur notre site Internet www.rebecq.be, rubrique «Vie politique ». N'hésitez pas à aller les consulter pour connaître l'ensemble des délibérations.

19 02 Conseil communal

Dotations communales

› La Commune doit, selon la loi, participer au financement de sa sécurité civile et donc de la Zone de Secours du Brabant wallon. **La Zone de Secours est le nom donné au regroupement des services d'incendie sur une base géographique.** La Commune de Rebecq fait partie de la Zone de Secours du Brabant wallon. Les Communes faisant partie de cette Zone de Secours doivent se répartir le paiement d'un montant total de 17.619.235,15 €, selon une clé de répartition fixée par le Gouverneur. La Commune de Rebecq a donc dû prendre en charge pour l'année 2019 un montant de 503.266,91 € à titre de dotation à la Zone de Secours.

› Il en va de même pour la Zone de Police. **La Commune de Rebecq fait partie de la Zone de Police Ouest Brabant wallon** (avec les Communes de Braine-le-Château, Ittre et Tubize). Rebecq doit prendre en charge 18,33 % de la dotation communale globale à la Zone de Police, soit pour 2019 un montant de 954.227,73 €.

Marchés publics

Lorsqu'une administration publique souhaite commander quelque chose, une fourniture, un service ou un travail, elle doit respecter la législation sur les marchés publics. Celle-ci a pour objectif de permettre la transparence et d'assurer une mise en concurrence des prestataires.

Nous vous proposerons pour chaque Conseil la liste des marchés lancés par le Conseil. Cela signifie que le Conseil charge les services communaux de consulter plusieurs sociétés pour un travail ou un achat bien précis, adopte un descriptif ou un cahier de charges et détermine un montant estimatif.

Lors de ce Conseil de février, le Conseil a décidé de lancer le marché suivant :

› **Ecole Al Tache - remplacement de menuiseries extérieures** (33.000 € HTVA). Cela signifie que le Collège communal sera amené à définir la liste des firmes à consulter et à fixer une date pour la remise des offres. Le cahier de charges sera alors envoyé à ces firmes, qui pourront remettre une offre de prix. Un agent communal analysera alors les offres reçues et proposera au Collège d'attribuer le marché au soumissionnaire proposant l'offre la plus intéressante.

Questions d'actualité:

› Concernant le suivi de l'étude sanitaire relative aux composants du matériau de remplissage du **terrain de football synthétique**, Monsieur Jadin signale qu'il semble prématuré de conclure à l'innocuité du produit, de nouvelles normes plus strictes étant annoncées (les normes en teneur en zinc et chrome seraient alors dépassées). L'Echevin des Sports Jean Lou Wouters, répond que l'étude signale clairement que le mode d'analyse provoque des résultats élevés en ce qui concerne la teneur en zinc (qui ne serait dangereuse qu'en cas d'ingestion). De nouvelles analyses sont en cours et les résultats devraient être connus pour la fin de la semaine.

› Concernant **l'abattage de deux marronniers** à l'angle de la Rue Duc d'Arenberg et de la Rue d'Overschies, Monsieur Jadin demande si celui-ci nécessitait un permis et, dans l'affirmative, si cette demande a bien été effectuée et si un permis a été effectivement délivré. Monsieur Meersschaut précise qu'au moment de la délivrance du permis de lotir, une pétition avait demandé le maintien de ces arbres. Il déplore que les riverains n'aient pas été informés. Il signale qu'une lettre anonyme a été adressée à un des riverains de l'arbre. Le directeur général répond que dans l'état actuel des investigations, les arbres ont bien été abattus dans le cadre d'un marché communal. Les services ont vérifié la propriété des arbres via les informations cadastrales et ont conclu que ceux-ci étaient sur le domaine public. Un doute subsiste cependant clairement à ce sujet quand on voit la situation de terrain. L'entreprise chargée des travaux a informé l'administration du fait que ces arbres étaient malades et nécessitaient bien un abattage en raison de leur état sanitaire.

› Monsieur Jadin estime que **le Proxibus** est un moyen de déplacement intéressant mais qu'il manque de publicité (parcours, correspondances). Le Bourgmestre Dimitri Legasse répond qu'il est lui aussi convaincu de son utilité, même s'il a un coût important au regard du nombre de voyageurs. Il précise que le Proxibus ne peut, contractuellement, faire concurrence au secteur privé ni aux lignes régulières des TEC. Un courrier sera adressé aux TEC afin de leur demander de renforcer encore la communication concernant les horaires et le parcours du Proxibus.

› Monsieur Mahy demandant s'il serait possible que le Conseil prenne attitude concernant **l'organisation de rallyes sur le territoire communal**, le Bourgmestre Dimitri Legasse lui répond que la question n'est pas à l'ordre du jour mais que rien n'empêche un membre du Conseil d'introduire une motion à ce sujet.

› Monsieur Hauters ayant constaté dans les procès-verbaux du Collège communal que celui-ci a été informé des comptes du **Concerto à 5€**, demande si le Conseil aura une présentation de ceux-ci. Le Bourgmestre Dimitri Legasse lui répond par l'affirmative; il est prévu que le point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

› Madame Keymolen signale que **le site de l'ODR** n'est pas référencé sur le site communal. Le Bourgmestre Dimitri Legasse lui répond que le site doit d'abord être présenté à la CLDR avant d'être officiellement mis en ligne.

› Madame Keymolen a vu dans les procès-verbaux du collège communal que ce dernier a autorisé la **vente de hot-dogs dans les écoles**. L'Echevine de l'Enseignement Marie-Thérèse Dehantschutter répond qu'il s'agit d'une vente occasionnelle de hot-dogs et de smoothies dans un but pédagogique, afin d'aborder les notions de pourcentages et de prix de revient.

› Madame Keymolen demande ce qu'il en sera de **l'aménagement des bureaux de vote pour les élections de mai 2019**. Le Bourgmestre Dimitri Legasse répond qu'une réorganisation des bureaux sera nécessaire vu le nombre d'électeurs. Madame Keymolen demandant si un bureau de vote serait organisé à la maison de repos, le Bourgmestre répond par la négative.

14 03 Conseil communal

Service de garde médicale

› Le Conseil a décidé de prolonger la convention de collaboration pour l'organisation d'un service de garde médicale entre le **Cercle de Médecins Généralistes de Braine-le-Château, Tubize et Rebecq (CMBTR) et les communes de Tubize, Braine-le-Château, Rebecq et Ittre**. Cela permet à la population des communes concernées de bénéficier de la continuité des soins et de la permanence des soins les week-ends et jours fériés. Ceci est assuré par l'**appel au n° unique : 1733** qui réceptionne les appels les week-ends du samedi 08h jusqu'au lundi 08h, les jours fériés de 08h au lendemain 08h, les jours de semaine de 18h à au lendemain 08h.

› De plus, cette convention prévoit de faciliter l'accès aux soins de médecine générale : parkings réservés aux médecins durant leur garde, panneaux de signalisation indiquant l'endroit du poste de garde PGN6, mise à jour des informations utiles quant aux prestataires de soins de la région ...)

Marchés publics

› Lors de ce Conseil de mars, le Conseil a décidé de lancer les marchés suivants :

› **Remplacement du logiciel de gestion des salaires (53.719,01 € HTVA)**

› **Projet hydroélectricité - désignation d'un auteur de projet (41.300 € HTVA)**

Questions d'actualité:

› Madame Masy signale que le **nettoyage de la voirie près des carrières à Bierghes** ne se ferait plus depuis plusieurs mois. Le Bourgmestre Dimitri Legasse répond que l'information sera répercutée auprès du comité de suivi de la carrière.

› Madame Masy signale qu'un **stationnement litigieux** est occupé à se créer au carrefour entre la Rue Trieu du Bois et la Cité des Carrières. Le Bourgmestre Dimitri Legasse répond qu'un membre du Conseil, comme tout citoyen, peut prendre contact avec l'antenne de police pour signaler ce genre de fait. La question sera également soumise au service mobilité pour voir si une solution structurelle peut être trouvée à cette incivilité.

Monsieur Jadin revient sur son intervention concernant la **taxe sur les carrières**. Il signale qu'il n'a pas pu trouver via le logiciel iADélib le rendement actuel de cette taxe. Il estime que d'autres communes disposent d'un système de taxation plus rentable pour une production équivalente. Le Bourgmestre Dimitri Legasse revient sur son explication relative à la compensation régionale relative à cette taxe et explique que la variation du rendement constatée par Monsieur Jadin dans les comptes et budgets dépend du chiffre d'affaires puisque le montant de la taxe varie par tanches de celui-ci. Le directeur général précise que la taxe rebequoise a été le fruit d'une recherche d'équilibre entre les différents contribuables carriers et avait pour but de mettre fin aux risques de recours qui étaient apparus lors de l'annulation de l'ancien système de taxation au tonnage produit.

Monsieur Jadin signale que les informations fournies concernant les **travaux au Chemin du Croly** étaient très mal libellées. Le Bourgmestre Dimitri Legasse répond qu'il s'agit de travaux réalisés par Proximus afin d'éviter une nouvelle intervention une fois que la voirie aura été réfectionnée et qu'il convient de les contacter pour relayer tout mécontentement ou recevoir des informations complémentaires.

Concernant la **suppression de la Drève Léon Jacques**, Madame Keymolen demande ce qu'il en est de la procédure introduite par Sagrex (où le dossier a-t-il été introduit et quelle est la procédure à suivre). Le Bourgmestre Dimitri Legasse et le Directeur général répondent que le dossier a été déposé auprès du Fonctionnaire délégué. Il s'agit d'un dossier de demande de permis d'urbanisme couplé à une procédure d'ouverture d'une nouvelle voirie.

Madame Keymolen demande quel est le retour reçu suite au courrier adressé à La Poste concernant la **suppression de boites aux lettres**. Le Bourgmestre répond que La Poste a décidé du maintien de la boîte de Wisbecq mais a annoncé la suppression d'une boite à la Route de Quenast. Un courrier demandant le maintien de cette boite a été transmis à La Poste.

11 04 Conseil communal

Interpellations

Lors de ce Conseil, deux interpellations citoyennes ont été soumises au Conseil

1/ Projet éolien du Stoquois

Monsieur Etienne Mayeur a soumis l'interpellation suivante

« Mesdames, Messieurs

Je viens vers vous ce jour, à titre personnel, vous soumettre une question qui à mon sens relève de l'intérêt général : le projet d'implantation d'éoliennes industrielles que la Société Engie a présenté à la population ce 20 février dernier. L'objectif de cette interpellation n'est pas de lancer au sein du Conseil Communal un débat qui aurait pour sujet ledit projet en lui-même, je laisse le soin aux garants de la démocratie locale de juger si tel débat est pertinent ou pas au sein de ce Conseil.J'ai eu, comme certains d'entre vous, l'occasion d'assister à la réunion d'information publique tenue par Engie. Je m'y suis rendu, persuadé qu'il s'agirait d'un projet le long de l'autoroute, dans le but de voir ce qui serait possible en termes de financement participatif, redistributif ou de coopérative citoyenne comme prévu dans le PCDR de Rebecq sous le titre « Projet n°24 Titre provisoire : Création d'une coopérative citoyenne d'investissement pour les énergies et matériaux renouvelables pour les constructions ». Vous n'êtes pas sans savoir que cet aspect de l'éolien revêt pour moi une grande importance vu que j'ai co-signé une lettre adressées à toutes vos formations politiques à ce sujet et ce bien avant d'avoir connaissance, en ce qui me concerne, du projet d'Engie. Depuis lors, après de nombreuses recherches, ma vision de l'éolien industriel m'a fait revoir ma copie, que le citoyen y participe ou pas. Comme beaucoup de personnes présentes ce soir-là, sans parler de celles qui n'ont pris connaissance de ce projet que bien plus tard, j'ai été très étonné de sa localisation réelle en regard du titre donné à la réunion. Je ne désire pas polémiquer sur ce point, là n'est pas l'objet de mon interpellation. Cependant on peut légitimement en conclure que la société Engie nous a présenté son projet de manière à ce qu'il rencontre le plus possible l'adhésion voire le désintérêt de la population, ce qui est, somme toute cohérent pour une société commerciale qui veut lancer un nouveau projet. Cependant l'intitulé de la réunion suffit à lui seul à jeter un net discrédit sur le reste des informations délivrées lors de la réunion, tant par Engie, que par le bureau d'études et même, par le modérateur pourtant supposé neutre. Le PV en témoigne : l'information délivrée a été partielle, partiale et orientée. Laisser Engie, seule, fournir les informations tant à la population qu'aux décideurs communaux ne permet pas, selon moi, la place à un vrai débat contradictoire essentiel en démocratie, ni même à tout un chacun de se faire une opinion personnelle et étayée sur le projet. Certaines réponses floues ou laconiques apportés lors de la RIP aux questions des habitants plaident également en ce sens. Sachant que, lors de la dernière campagne électorale, toutes vos formations mettaient en avant leur volonté de faire participer la population de manière accrue aux décisions qui la concernent, sachant que la majorité en place dans sa Déclaration de Politique Communale entend, je cite, « organiser systématiquement une consultation de la population pour tout projet d'ampleur », j'estime qu'une information complète est le préalable indispensable à ce genre de consultation, qu'elle se tienne dans le cadre d'une enquête publique ou non. C'est pourquoi je demande à ce qu'une réunion complémentaire d'information publique, suivie d'un moment de questions/réponses, puisse avoir lieu à Rebecq. Engie ayant eu l'occasion d'exprimer sa vision des choses, je demande que cette réunion permette à des experts, non intéressés financièrement par ce projet, de donner à la population leur grille de lecture de ce projet. Je propose qu'elle soit animée par des représentants de l'ASBL Vent de Raison, qui à ce jour ont suivi près de 80 projets éoliens. Il est probable que l'information prodiguée par cette association, se basant sur des faits avérés et sur des chiffres étayés, n'ira pas forcément dans le même sens que celle délivrée par un promoteur intéressé. Mais au moins, la population aura droit à deux sons de cloche lui permettant de se positionner en toute connaissance de cause lorsque son avis lui sera demandé. Par ailleurs, cette réunion rentrerait parfaitement dans le projet 3.08 du PCDR intitulé « Information et sensibilisation au développement de l'éolien » et dont la CLDR a demandé récemment la remontée du lot 3 vers le lot 1 en raison de l'actualité du sujet. Je demande également que la Commune, les membres du Collège et ceux du Conseil mettent en oeuvre tous les moyens en leur possession afin d'assurer une publicité maximale à cette réunion pour ne plus être confronté à un grand nombre de concitoyens n'ayant pas été mis au courant, comme ce fut le cas pour la RIP d'Engie. Quelques panneaux perdus dans les champs et une annonce aux valves communales ne sauraient être suffisants. J'en profite pour demander la même publicité lorsqu'il sera question d'annoncer l'ouverture de l'enquête publique. Les prescrits légaux à ce sujet constituent à mes yeux le minimum minimorum mais ne me semblent pas suffisants dans le cadre d'une gestion en bon père de famille d'une Commune, particulièrement au regard de la volonté affirmée dans la Déclaration de Politique Communale.Pour terminer je souhaite que la population soit tenue au courant, le moment venu, de l'éventuelle participation Communale ou Intercommunale au financement de ce projet éolien. En conclusion et tel que le veut la procédure voici mes questions 1. Est-ce que la Commune est d'accord d'organiser une réunion d'information, à laquelle serait invitée à s'exprimer une association non impliquée financièrement dans le projet, complémentaire à celle délivrée par le promoteur éolien ayant initié la procédure en cours, dans le cadre de la fiche projet 3.08 du PCDR à destination des habitants de l'entité, de leurs mandataires et de toute personne concernée par le projet ? 2. Quels seront les moyens mis en oeuvre, outre les prescrits légaux, par la Commune pour informer la population du début de l'enquête publique ? 3. Est-il envisagé que les documents relatifs au projet soient consultables à distance durant la période d'enquête publique ? 4. Est-ce que, le moment venu, la Commune tiendra la population au courant de son éventuelle participation au capital du projet comme le lui permet le cadre éolien wallon, que ce soit directement ou via une participation intercommunale?».

Le Bourgmestre Dimitri Legasse apporte la réponse du collège :

1. Concernant la première question, il indique que la réponse est «oui». Il précise que, contrairement à ce qui a été dit, la Commune n'a pas «rien à dire» dans le dossier mais n'est pas l'autorité qui a la compétence d'octroyer le permis. Le promoteur se devait d'organiser une réunion d'information préalable durant laquelle le représentant d'un bureau d'études agréé (choisi donc au sein d'une liste fermée) doit être présent et noter toutes les remarques. Durant une période déterminée, les gens peuvent encore poser des questions et amener des sujets d'investigations complémentaires, qui devront être étudiés par le bureau d'études. Dans un maximum de 12 mois, le promoteur déposera son projet en tant que tel. A l'heure d'aujourd'hui, le projet n'est pas déposé et la Commune n'a donc pas de dossier à traiter. L'enquête actuellement en cours doit être faite par le bureau d'études et sera un élément du dossier de demande de permis qui sera déposé. Ce dernier doit apporter une réponse à toutes les questions posées. Ce n'est qu'à l'issue de cette procédure qu'un permis pourrait être délivré par l'autorité compétente. L'autorité communale sera invitée à émettre un avis dans le cadre de cette procédure. Si l'autorité compétente délivre un permis, la Commune aura la possibilité d'introduire ou non un recours auprès du Conseil d'Etat. **En conclusion, c'est donc «oui» pour une réunion relative à l'éolien au sens large**, puisque cela est prévu par la Déclaration de Politique Communale, comme par bon nombre de programmes politiques des groupes qui se sont présentés aux dernières élections communales. C'est également prévu dans le cadre du PCDR. En ce qui concerne les modalités de cette réunion, celles-ci sont encore à déterminer.

2. Pour ce qui est des moyens mis en oeuvre pour informer la population, ils seront maximaux. La Commune a un périodique et tant que faire se peut, évite de faire des toutes-boîtes à tout bout de champ, même s'il arrive d'y avoir recours en raison des délais à respecter (mise en page, impression, réservation de la distribution). Elle dispose également des brèves communales (là aussi, il y a un délai de 10 jours entre l'information et la publication). Il reste enfin le site internet qui certes est obsolète dans la présentation et est appelé à évoluer mais reste un outil de communication rapide. Il s'agira donc d'une réunion planifiée qui permettra de recourir à tous ces moyens de communication plus le bouche à oreilles qui fonctionne encore bien dans notre Commune. Les organes consultatifs tels que la CLDR, la CCATM et peut-être le PCDN permettront également une diffusion. L'idée a priori serait de faire coller la réunion d'information avec l'enquête publique qui se déroulera lorsqu'un dossier sera déposé, même si rien n'interdit de les dissocier.

3. En ce qui concerne la consultation des documents à distance, Monsieur Legasse ne peut pas répondre par l'affirmative, car il doit auparavant consulter les services pour voir comment mettre en oeuvre la chose (cela dépendra de la taille des documents, et plus généralement des aspects techniques en ce qui concerne l'informatique).

4. Concernant la communication quant à une éventuelle participation au capital, la réponse est «oui», la Commune informera le cas échéant si une telle participation était décidée. L'IPFBW (Intercommunale Pure de Financement du Brabant wallon) est déjà impliquée dans une société de type crowdfunding qui réalise ce type d'investissements, mais c'est marginal.

Monsieur Mayeur, dans le cadre de son droit de réplique, remercie le Collège pour la réponse apportée et sa clarté. Il indique que ce sont des dossiers qui dureront dans le temps et qu'on a donc enfin le temps d'être informés plus complètement. Il exprime à cet égard son souhait que la réunion soit dissociée de l'enquête publique pour éviter tout risque de précipitation.

2/ Rue Sainte Renelde - disparition des dispositifs pour la sécurité (chicanes) et aménagements manquants dans la portion entre le rond-point «Breda» et le Chemin du Bosquet.

Monsieur Francis Venderick a soumis l'interpellation suivante :

«Ce droit d'interpellation a déjà fait l'objet en point 10 lors de la séance du conseil du 21 mars 2018 sans suite positive.

Depuis la réfection en profondeur de cette voie fin 2017, celle-ci s'est vue amputée d'une chicane dernièrement installée.

Le questionnement est le suivant:

- *1) Peut-on envisager son réaménagement dans l'urgence*
- *2) Installer un passage supplémentaire pour piétons*
- *3) Sécuriser le plateau en asphalte rouge*
- *4) Installer un dispositif ralentisseur dans la rampe d'accès en venant du rond-point BREDA.*
- *Si nécessaire, une consultation des riverains au préalable.»*
- **Le Bourgmestre Dimitri Legasse apporte la réponse du collège :**

Effectivement, des travaux de réfection de voirie ont été effectués fin 2017, le tronçon concerné faisant partie d'un plan d'ensemble de réfection de voiries hydrocarbonées. Il a été demandé à ce moment par plusieurs personnes, y compris des riverains, de déplacer une des deux chicanes parce que le dispositif en question , alors placé plus loin, générait un stockage de voitures qui, aux heures de pointe, pouvait avoir un impact jusqu'au rond-point Breda. Lors de la première interpellation du conseil en 2018, il a été répondu que le dossier serait mis à l'étude. Ces études n'ont pas pu être faites rapidement. Cependant, le Collège a bien demandé aux services de se pencher sur la question. En ce qui concerne les questions posées:

- 1) Peut-on envisager un réaménagement? La réponse est «oui» mais c'est «non» en ce qui concerne l'urgence car les procédures imposent la consultation de toute une série de services, internes et externes (services de police, SPW, service mobilité, service travaux, services de secours).
- 2) Envisage-t-on de placer un passage pour piétons supplémentaire? Oui, la question a été soumise au service compétent qui doit à présent consulter les services cités précédemment. La mise en oeuvre de cette volonté sera fonction du retour des services consultés.
- 3) En ce qui concerne la sécurisation du plateau, il convient de préciser que si le plateau existe, c'est pour sécuriser le carrefour avec le Chemin du Bosquet. A l'origine, ce plateau n'était pas en asphalte. Le plateau d'origine, en klinkers, a été démonté car les pavés se déchaussaient et cela provoquait des nuisances sonores pour les riverains. Il semblerait que, lors de la réfection, on ait perdu de la hauteur et donc l'effet ralentisseur s'en trouve diminué.
- 4) Pour ce qui est de la demande de placement d'un dispositif ralentisseur dans la rampe d'accès, oui, il est envisagé de le faire en amont du plateau. Les services communaux ont d'ailleurs déjà été chargés d'étudier cette piste, couplée à la création d'un passage pour piéton. Tout dépendra de l'accord des services extérieurs.

Il faudra attendre une réponse, qu'on espère positive, de la part des services extérieurs, puis budgéter les sommes nécessaires pour enfin lancer une procédure de marché public avant de pouvoir mettre ces éléments en oeuvre. Il ne faut donc pas s'attendre à une réalisation concrète avant plusieurs mois.

- **Monsieur Venderick**, à l'occasion de son droit de réplique, indique qu'il y a un malentendu concernant sa dernière question. Il évoque un dispositif ralentisseur dans la rampe venant du rond-point Breda, immédiatement à l'entrée de la Rue Sainte Renelde. Il indique que les riverains ont été étonnés de l'enlèvement de la chicane d'origine, d'autant lorsque l'on apprend qu'autant de services compétents ont été consultés. Il a été récemment interpellé par un jeune papa qui s'émeut des risques pour les enfants suite à la vitesse constatée dans la rue. Il indique que la Rue Sainte Renelde subit, principalement aux heures de pointe, une grande partie du trafic vers et en provenance de l'autoroute, auquel s'ajoutent les bus, des poids lourds et des engins agricoles. La rue a connu divers aménagements qui disparaissent avec le temps. Il ajoute une nouvelle demande: ne pourrait-on envisager de mettre la rue en zone 30? Concernant sa demande principale de replacer la chicane, il suggère de la placer en mode amovible, pour permettre la réalisation de tests et ainsi définir l'endroit idéal pour le placement d'un dispositif définitif. Concernant le carrefour avec le Chemin du Bosquet, il demande que celui-ci soit délimité par un marquage au sol.
- **Monsieur Legasse** répond à l'intéressé. Concernant la rampe, il indique qu'il n'avait pas compris que la demande visait la montée qui fait immédiatement suite au rond-point Breda. Il précise que ce que le Collège propose est de déplacer le passage pour piétons juste avant le plateau et de le faire précéder de dispositifs ralentisseurs (coussins berlinois/lyonnais). Aujourd'hui, il existe un cheminement piéton qui débute dès la sortie du village. Ce dispositif serait complété d'une traversée après le plateau. Concernant ce plateau, il rappelle qu'il est constitué d'asphalte rouge précisément pour sécuriser la zone du carrefour avec le Chemin du Bosquet.

Marchés publics

Lors de ce Conseil d'avril, le Conseil a décidé de lancer les marchés suivant :

- Marquages routiers 2019 (19.050 € HTVA)
- Réfection de portions de voiries hydrocarbonées 2019 (130.197 € HTVA)
- Logement sinistré sis Chemin du Chenois 42 - déconstruction (60.000 € HTVA)

Questions d'actualité:

- Monsieur Mahy signale qu'il a appris qu'en ce qui concerne l'historique de propriété et des travaux réalisés sur la Drève Léon Jacques, une partie des dossiers a été perdu suite à un sinistre à l'ancienne maison communale de Quenast et qu'une autre partie se trouve aux **archives du Royaume**. Il suggère de mandater quelqu'un pour faire des recherches en ce domaine. Le Bourgmestre répond que le Directeur général a été chargé de retrouver ces éléments mais qu'en ce qui concerne les registres, cela nécessite un déplacement aux archives du Royaume. Le Directeur général précise qu'effectivement les recherches sont en cours mais qu'à ce stade, aucune réponse sûre n'existe quant à la propriété du tréfonds de la Drève. L'idée est émise de solliciter le cercle d'histoire afin de mener ces recherches plus avant.

- Monsieur Jadin intervient concernant les «compensations» carrières en matière de taxe. Il se rappelle que le Bourgmestre avait évoqué un montant de 350.000€. Il demande quel est le montant, toutes taxes comprises (force motrice, précompte immobilier), payé par Sagrex. Le Bourgmestre Dimitri Legasse répond qu'il y a deux carrières sur le territoire communal et que le montant évoqué pour **la compensation de la taxe sur les carrières** concerne ces deux carrières. Pour le reste, il faut estimer que le montant du retour financier, toutes taxes confondues, s'élève à environ un demi million d'euros mais cela est difficile à établir vu les mécanismes de compensation mis en oeuvre par la Région, également en matière de force motrice.

- Madame Dipaola demande si la commune a obtenu le résultat **du comptage des véhicules** sur la route de transit (Drève Léon Jacques). Le Bourgmestre Dimitri Legasse répond qu'il y a eu 3 ou 4 références, notamment lors de l'élaboration du Plan Communal de Mobilité (PCM). Les services seront chargés de prendre contact avec le SPW et la zone de police pour voir si on peut disposer de comptages récents.
- Madame Keymolen signale qu'elle a vu qu'il y avait une prolongation de l'appel pour le **renouvellement de la CCATM et du CCA** (Conseil Consultatif Agricole). Le Bourgmestre Dimitri Legasse précise que c'est bien parce qu'il y a eu un nombre insuffisant de candidats que les appels ont été relancés.

- Madame Keymolen relève deux accidents coup sur coup à la **nationale 6**. Elle demande si des mesures peuvent être prises. Le Bourgmestre Dimitri Legasse indique que les chiffres des accidents peuvent être obtenus auprès des services de police, qui nous communiquent régulièrement ces rapports. Il rappelle que la commune n'est pas gestionnaire de la voirie et qu'il faudrait donc solliciter à nouveau le SPW. La configuration même de la nationale à cet endroit est d'ailleurs le fruit d'un long lobbying de la commune afin que la largueur de cette voirie soit réduite.

- Madame Keymolen intervient concernant la collecte des déchets ménagers via inBW. Elle a appris que la commune se lancerait prochainement dans la **collecte des déchets organiques**. Elle demande si la piste des poubelles à puces va être étudiée. Le Bourgmestre Dimitri Legasse répond que le principe de la collecte est retenu mais que l'instruction du dossier n'est pas achevée. Il précise que l'intercommunale a demandé aux communes de répondre dans un temps très court. Le collège souhaite investiguer toutes les pistes et si possible se donner le temps nécessaire pour la sensibilisation de la population. A ce stade, il ne s'agit que d'une orientation en matière de collecte des fractions organiques. On consulte les communes voisines afin d'éviter des transferts de déchets entre communes.

Hommage

09.05.19

Le jeudi 9 mai les autorités russes et rebecquoises ont rendu hommage (sous la pluie) aux partisans russes ayant combattu avec les résistants rebecquois et à Monsieur Vladimir Talda, décédé à 19 ans en 1944 à Rebecq.

CRÉATION D'UN *Conseil Consultatif Citoyen*

Un panel de citoyens tirés au sort, pour proposer des recommandations aux autorités

Afin de concrétiser la mise en œuvre de la Déclaration de Politique Communale et sa volonté de mettre en place un outil permettant une démocratie participative locale plus active, le Conseil communal de Rebecq a voté, en date du 9 mai dernier, la création d'un organe novateur : un Conseil Consultatif Citoyen (C.C.C.).

Composition

Ce Conseil sera composé de 48 citoyens désignés par tirage au sort, ainsi que d'un agent communal et du Bourgmestre ou de son représentant, ces derniers n'ayant pas de voix délibérative.

Par tirage au sort

Le tirage au sort s'effectuera selon une répartition spécifique en sous-groupes parmi les habitants majeurs de la commune, inscrits au registre des électeurs, et n'étant pas titulaire d'un mandat politique, ni membres du personnel communal ou du CPAS.

La répartition des habitants avant tirage au sort se fera par ancienne commune (4 groupes) ; puis au sein de chacun de ces 4 groupes, s'effectuera une répartition par tranche d'âge – de 18 à 35 ans – de 36 à 60 ans – 61 ans et plus (4x3 sous-groupes) ; enfin dans chacun des 12 sous-groupes ainsi constitués, s'opérera une répartition par sexe, pour obtenir au final, 24 sous-groupes. Les personnes tirées au sort dans ces 24 sous-groupes seront contactées et si elles refusent cette mission, un nouveau tirage sera effectué, jusqu'à la complétude du C.C.C.

Une mission d'importance

La mission de ce Conseil sera de débattre et de formuler des avis sur base de dossiers précis soumis par le collège communal, concernant les enjeux communaux, et de soumettre à l'examen des autorités communales des recommandations pour développer des politiques en adéquation avec les aspirations des citoyens.

Le mot du Président DU C.P.A.S.

En ce mois de mai, nous avons eu le plaisir d'inaugurer la nouvelle aile de notre Maison de Repos et de Soins « La Résidence d'Arenberg ». Après de longues années de travaux, nous disposons à présent d'un lieu rénové, modernisé et surtout agrandi afin de pouvoir remplir une nouvelle mission : l'accueil des seniors pour de courts-séjours. Une revalidation après une hospitalisation, le besoin pour les aidants proches de souffler quelques semaines ou la nécessité de prendre soin des ainés pendant les vacances de la famille par exemple, autant d'occasions d'expérimenter un court-séjour dans notre Résidence parfaitement adaptée. N'hésitez pas à prendre contact avec la Directrice, Mme Saelens ou l'assistante sociale Mme Delmée au 067/63.63.79, qui répondront avec plaisir à toutes vos interrogations et vous aideront à organiser au mieux le séjour de votre parent dans notre établissement.

Je tiens à remercier une nouvelle fois l'ensemble du personnel de la Maison de Repos, qui s'est dévoué pour continuer à assurer des soins de qualité pendant toute la durée du chantier, et bien entendu nos pensionnaires dont la patience a parfois été mise à rude épreuve mais qui bénéficient aujourd'hui d'un cadre de vie réaménagé pour leur plus grand confort.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

Marino MARCHETTI

Cherche INTERPRETE

Le C.P.A.S. de Rebecq recherche, dans le cadre de l'accueil des demandeurs de protection internationale, un(e) bénévole pour la traduction orale et écrite du français ➜ espagnol.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de prendre contact avec Mr ANKAERT, responsable du service social (067/67.06.68).

Inauguration DE L'EXTENSION ET DE LA RÉNOVATION de la Résidence d'Arenberg

C'est en février 2016 que les travaux d'extension et de rénovation de la Maison de Repos, la Résidence d'Arenberg, ont débuté. Ce projet date de bien plus longtemps… Un grand projet de rénovation et d'extension a été mis à l'étude en 2008. Ce projet a reçu très tôt le **soutien de la Région wallonne**, permettant d'assurer une grande partie du financement. La **Province du Brabant wallon** viendra ensuite également apporter son soutien financier. Le Bureau d'études ETAU a réalisé les plans définitifs, tandis que le chantier a été confié à la société Interconstruct, qui a débuté les travaux le 28 septembre 2015.

Les travaux ont été financés par :

- des subsides de la Région wallonne pour 1.618.250 €
- des subsides de la Province du Brabant wallon pour 285.000 €
- la vente de terres agricoles appartenant au CPAS pour 2.012.305,70 €
- et un emprunt pour le solde restant.

Les travaux ont permis de mettre à disposition des personnes âgées des équipements de qualité par :

- La création d'un lieu de vie plus convivial
- La transformation des chambres à deux lits en chambre à un lit ;
- l'obtention de 100 chambres, soit :
- 85 chambres individuelles (4 places supplémentaires par rapport à la situation actuelle)
- et 15 lits court-séjours en chambres individuelles (durée de max 3 mois)

Outre la rénovation et l'extension, des améliorations ont été prévues pour les résidents.

On trouve notamment de nouveaux espaces séjours dédicacés à chaque aile et un vrai «cœur de vie» au centre de toutes les ailes qui contenant les chambres personnelles des résidents. Il y a également des petits salons en fin d'aile, avec des baies vitrées donnant sur l'extérieur.

Les chambres individuelles ont été équipées de douches, de manière à favoriser l'autonomie et l'intimité pour la toilette.

L'autre défi de ce chantier d'envergure : concilier le chantier avec les impératifs de la vie quotidienne des résidents. Que ce soit dans le nouvel aménagement ou dans le phasage des travaux, à chaque étape, nous avons été attentifs au bien-être des résidents. (Par exemple, les fenêtres de la salle de kiné ont été obstruées, mais elle est toujours restée utilisable dans un premier temps. Dans un second temps, ses activités ont continué mais en étant transférées vers la véranda.) Deux moments ont cependant été plus difficiles, à savoir le remplacement des ascenseurs et le transfert des résidents des zones à rénover vers la nouvelle aile, même si ces nuisances ont été anticipées au fil de la progression des travaux et minimisées le plus possible, tant pour la qualité de vie des résidents que pour le travail de qualité que les équipes sur place (personnel soignant, technique ou administratif) ont continué de fournir.

La Ressourcerie RESTOR

La Ressourcerie Restor : des objets de qualité à prix avantageux avec un caractère social et environnemental

La Ressourcerie RESTOR offre des services multiples : collecte et réparation d'électroménagers, collecte d'encombrants et réutilisables, vente de biens de seconde main…

Pour vous, c'est un magasin situé rue de l'atelier 21 à 1480 Tubize, ouvert du mercredi au samedi de 10:00 à 18 :00. On y trouve des lave-linge, frigos, cuisinières… au tiers du prix neuf et garantis un an.

C'est aussi des vêtements, des articles de sports, des livres, des vélos, des meubles, des jouets… des objets du quotidien ou des raretés pour collectionneurs.

Ce Grand-Magasin de la seconde main c'est le résultat du travail de 30 personnes au quotidien qui se démènent pour réduire notre empreinte écologique tout en offrant des biens de seconde main de qualité. Les activités, par des partenariats actifs avec les CPAS permettent l'insertion socioprofessionnelle.

Au niveau des quantités, en 2018, 3800 tonnes ont été triées par l'entreprise.

Vous le saviez peut-être, chaque fois que vous apportez un gros électro, un lave-linge, un lave-vaisselle ou du petit-électro à un des 18 Recyparc du Brabant Wallon, il prend la route de Tubize. Là, sont sélectionnés les appareils qui connaîtront une seconde vie. Ceux-ci sont effectivement réparés, contrôlés et remis en vente dans les magasins. Ils sont garantis un an.

RESTOR (par R.APP.EL scrl-fs) c'est une volonté de conjuguer l'environnement et le social. Pour plus d'informations, rendez-vous dans un des magasins ou sur le site Internet.

www.restor.be

02/355 07 49

Antenne Tubize

Magasin du mercredi au samedi
10 :00 - 18 :00

Rue l'atelier, 21 | 1480 Tubize

Vaches & bourrache SE RECONNECTER à l'essentiel

Au départ des CPAS de Tubize et des communes environnantes, le projet « Vaches et bourrache » organise la rencontre entre des **agriculteurs** et **maraichers** et des personnes en recherche de découverte ou d'activités régulières en milieu agricole.

L'esprit du projet est d'ouvrir des espaces de découverte, de partage, de rencontre, de mieux-être, d'apprentissage, de solidarité où chacun a la possibilité d'évoluer en se sentant valorisé, utile et impliqué. Les activités à la ferme permettent de faire une pause dans le quotidien, de se ressourcer au contact de la nature, des animaux, aux côtés de l'agriculteur, dans un cadre familial. « Vaches et bourrache » s'inscrit dans une logique d'intégration sociale et non pas de rentabilité ou de formation professionnalisante.

Ces contacts sont un « plus » pour les agriculteurs. Ils accueillent les participants, transmettent leurs savoirs et compétences. Ils sont soutenus par une présence régulière, des coups de main dans le respect du rythme de chacun. Les agriculteurs comme les participants sont accompagnés par le projet « Vaches et bourrache ».

« Vaches et bourrache » est le fruit d'une collaboration entre le CPAS de Tubize et l'asbl « Nos Oignons ». Il est co-financé par la Wallonie et le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

Pour plus d'informations, s'adresser à

Caroline Laurent (coordinatrice) : 0483 66 57 09 – caroline.laurent@cpas-tubize.be

www.**vachesetbourrache**.be

Tribune POLITIQUE

Les textes sont reproduits intégralement tels que transmis par les groupes politiques.

Le Conseil communal a décidé d'ouvrir les pages du journal communal à l'expression des groupes politiques représentés au Conseil, deux fois par an, sous réserve de respecter les consignes suivantes : maximum 2.000 caractères espaces compris, [...] ces textes/articles ne peuvent en aucun cas interpeller ou invectiver nominativement qui que ce soit ; ne peuvent en aucun cas porter atteinte au personnel ni aux services communaux ; doivent respecter les réglementations en vigueur, notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles ; doivent mentionner nominativement leur(s) auteur(s) ; doivent être précédés du logo du groupe politique démocratique ; ne peuvent en aucun cas être accompagnés d'une photo [...]

Union

Message aux Rebecquois

L'incompatibilité entre le mandat de Bourgmestre et de Député étant avérée, c'est partagé entre deux sentiments que je vous écris aujourd'hui :

- d'une part, la joie de pouvoir à nouveau siéger au Parlement régional et représenter ainsi les 8.987 électeurs qui m'ont donné leur confiance
- d'autre part un déchirement de quitter le siège maïoral qui représente tant pour moi. J'aime mon village passionnément et le vis au quotidien, auprès des habitants, depuis toujours et cela ne changera jamais. C'est à Rebecq que j'ai grandi, que j'ai appris, que j'ai mes amis, ma famille, à Rebecq que je me suis marié, que je suis devenu papa, Bourgmestre ou Député, je serai aux côtés des Rebecquois comme je l'ai toujours été. Je garderai d'ailleurs une permanence au centre du village où je recevrai sur rendez-vous. Je présiderai le Conseil communal de Rebecq, pour continuer à mener les débats et défendre les enjeux communaux, comme l'a souhaité l'électeur qui m'a élu en octobre dernier.

Je sais que je laisse la Commune aux mains d'une équipe de confiance, soudée et responsable, et que Patricia assume son nouveau rôle avec abnégation et sérieux, tout comme Grégory qui entre au Collège communal avec le dynamisme qu'on lui connait. Marino, Jean Paul, Jean Lou, Marie-Thérèse et Arnaud les épaulent dans leurs nouvelles missions au Collège communal, et je reste bien entendu à la tête de mon équipe, au quotidien.

Il est primordial que les petites communes puissent être représentées et faire entendre leur voix dans les assemblées parlementaires et j'assumerai avec ténacité (je la tiens de mon père), bienveillance (je la tiens de ma mère) et un engagement sans failles ma mission au Parlement wallon. Le Brabant wallon a besoin d'hommes et de femmes de gauche, pour faire entendre la voix des plus faibles, et réclamer un meilleur partage des richesses dans notre société.

Merci pour votre confiance, je ne vous décevrai pas.

Dimitri Legasse

Pour le groupe Union

Objectif Citoyens

Conseil consultatif citoyen, gadget citoyen ?

Lors du Conseil communal du 09 mai 2019, le Groupe Union a voté la mise en place d'un conseil consultatif citoyen (C.C.C.) composé de 48 citoyens volontaires, tirés au sort avec le souhait d'une représentativité équilibrée entre le lieu d'habitation.

Ce C.C.C sera constitué de 12 bierghois, 12 quenastois, 18 rebecquois et 6 wisbecquois, répartis par sexe et tranche d'âge, désignés pour 6 ans.

Le Groupe Objectif Citoyens a formulé 3 propositions :

1. prise en compte des habitants de Rognon pour le tirage au sort
2. les élus étant exclus de ce C.C.C, souhait qu'il ne soit pas « animé » par le Bourgmestre ou un autre membre du Collège, selon le thème du dossier soumis pour avis.
3. ces 48 citoyens ne représentant que 0.4 % des 11.000 habitants de nos villages, permettre une consultation plus large des citoyens de nos villages, en intégrant, dans la politique de participation citoyenne communale, une plateforme numérique telle que Fluicity ou celle de la Fondation Royale de Wallonie, non limitatives en nombre de citoyens pouvant contribuer à des solutions partagées

En effet,

- Fluicity est une application mobile et une plateforme numérique de participation ou de consultation citoyenne qui permet à chacun de contribuer de manière utile aux décisions publiques sur des sujets d'intérêt général

- cet outil, utilisé à Mons, La Louvière ou Saint Ghislain, ou celui (gratuit) de la Fondation Royale de Wallonie utilisé par Hélécine, pourraient aussi l'être à Rebecq sachant que :

1. gérer une Commune, c'est avant tout savoir écouter

2. permet de répondre au besoin d'associer largement le bon sens citoyen au processus de décision politique

3. facilite une participation citoyenne de qualité, en toute transparence et en toute sécurité.

O.C., par essence « orienté citoyens », et compte tenu de la non prise en compte de nos suggestions, s'est abstenu lors du vote de ce proposition.

Avec vous, pour vous, notre priorité !

Sophie, Hervé, Paul, Michel et Philippe.

ECA

En cette époque d'incivilités et d'égoïsme, ECA tient à profiter de cette tribune pour dire MERCI.

Merci à toi boulanger pour ton pain, merci à toi agriculteur pour tes produits frais, merci à toi qui pose ton étale sur notre marché, merci à vous personnel enseignant qui éduquez nos enfants, merci à vous puéricultrices qui accueillez nos bébés, merci à toi qui ramasse les crottes de ton chien, merci à toi qui jette tes déchets dans la poubelle, merci à toi qui ramasse les déchets laissés par les autres, merci à toi qui dit Bonjour en souriant quand nous te croisons dans la rue, merci à toi fleuriste, garagiste, entrepreneur, cafetier, commerçant, restaurateur, animateur, bibliothécaire, médecin, dentiste, kiné, infirmière, merci à tous ceux que nous avons oublié et qui rendez notre commune si belle à vivre.

MERCI A VOUS TOUS.

Emile Kympers, Muriel Bricq , Samuel Finet , Marnik Cardoen , Bernadette Denays, Domingos Mendes , Raphaël Boulanger, Vincent Fievet, Claude Van Bever et Sylviane Masy.

ecolo

Le texte du groupe Ecolo ne nous est pas parvenu.

Quelques conseils pour un été
EN HARMONIE À REBECQ

Alors que le beau temps pointe le bout de son nez, voici quelques rappels avisés du Règlement général de Police afin que vous et vos voisins passiez un été sans préjudice.

1. Laver vos véhicules est interdit entre 22 heures et 6 heures.

2. Tondre sa pelouse est interdit en semaine entre 20 heures et 08 heures et les dimanches et jours fériés avant 10 heures et après 12 heures.

3. Il faut veiller à ce que vos plantations ne débordent pas ou ne fassent pas saillie sur la voie publique (trottoir, accotement, vois carrossable)**, ne masquent ou ne gênent pas la signalisation routière, les câbles aériens et l'éclairage public**

4. Si vous décidez de brûler vos déchets végétaux, vous ne pourrez le faire qu'à plus de 100 mètres de toute habitation, en quantité limitée et s'ils sont suffisamment secs pour ne pas engendrer de fumées qui dérangeraient le voisinage ou pire, provoquer un incendi. Les feux sont d'ailleurs interdits pendant la nuit, par temps de grand vent et de sécheresse.

5. Si vous organisez une soirée chez vous, veillez à prévenir vos voisins et à diminuer le son à partir de 22 heures, et ce jusque 06 heures. Pour rappel, il est interdit de provoquer sur la voie publique des attroupements de nature à constituer un dérangement public, ainsi que d'y participer.

6. Qui dit été dit…pique-nique. **Il est interdit à toute personne de camper ou pique-niquer sur la voie publique** sauf aux endroits autorisés à cet effet. Après usage, les lieux doivent être remis par l'usager dans leur pristin état et en bon état de propreté.

7. Prenez les mesures nécessaires pour que vos animaux de compagnie ou ceux dont vous avez la garde n'importunent pas vos voisins par l'intensité, le caractère répété ou la durée de leurs cris.

8. Lorsque vous promenez votre chien, veillez à ramasser ses excréments et à ce qu'il ne souille pas la voie publique. Nous vous rappelons également **qu'il est interdit de jeter des mégots, canette, chewing-gum, papiers etc sur la voie publique**.

9. Qui dit été dit éventuellement…. vacances loin de chez soi. L'utilisateur d'un système d'alarme qui n'est pas raccordé à une centrale d'alarme doit signaler son installation via le guichet électronique suivant : www.policeonweb.be, et doit veiller, après chaque signalisation d'alarme, à ce que lui ou la personne qu'il a désignée soit présente près du bien protégé au moment où la police arrive sur les lieux. **Si vous ne possédez pas d'alarme mais souhaitez toutefois que la police fasse des passages réguliers à votre domicile durant votre absence, veuillez prendre contact avec l'antenne de police locale à ce sujet**.

En espérant que ces précautions favoriseront la bonne entente entre riverains et vous permettront de passer un été agréable et convivial dans notre belle commune de Rebecq !

75 ans
POUR LA ROYALE
Harmonie

Le 12 octobre prochain, à l'occasion de son festival annuel, notre Royale Harmonie Communale fêtera ses 75 ans, accompagnée de la chorale d'Enghien (âgée d'à peine 100 ans de plus !).

La fanfare se produira, à la salle de Quenast, de 15h à 18h. Cette prestation sera suivie d'un repas dès 19h30 (sur inscription) et d'un bal à partir de 21h.

Les autorités communales ne manqueront pas d'être présentes ce jour-là pour féliciter la Royale Harmonie comme il se doit.

C'est en décembre 1944, que la fanfare Saint-Géry et de l'Harmonie libérale, afin de promouvoir l'effort musical dans la commune, fusionnèrent pour créer l'Harmonie communale. En 1969, pour ses 25 ans, elle s'était enrichie d'un groupe de majorettes. Pour ses 50 ans, la fête avait été mémorable : parade, séance académique, barbecue géant… et gilet à son nom.

Depuis, la Royale Harmonie Communale a fondé une école de formation, ouverte aux enfants dès l'âge de 6 ans, pour promouvoir l'étude du solfège et la pratique d'un instrument…et une fois le niveau minimal atteint, le droit de participation aux répétitions avec les musiciens émérites de l'Harmonie.

Malgré son bel âge, la Royale Harmonie reste une association dynamique et incontournable de notre entité. Les occasions de l'entendre et de vous divertir en sa compagnie ne manquent pas tout au long de l'année, que ce soit lors des nombreux concerts (Télévie, Saint Cécile, concert de Noël…) qu'elle donne, ou les animations (braderie, petit train du bonheur, fêtes…) auxquelles elle participe.

L'école de Rebecq
remporte le prix
DU PARLEMENT DES ENFANTS !

Ce jeudi 16 mai, la classe de 6ème primaire s'est rendue au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour y recevoir son prix.

Suite au lancement de la 4ème session du Parlement des Enfants par le Parlement de la fédération Wallonie-Bruxelles, la classe des élèves de 6ème primaire de l'école du Montgras s'est lancée dans l'aventure de l'apprentissage à la citoyenneté et a :

- visité le Parlement en compagnie de son parrain parlementaire, Dimitri Legasse, puis
- travaillé en classe de manière ludique, démocratique et collective à l'élaboration d'un décret sur le thème de « l'accueil d'un ou plusieurs élèves en situation de handicap à l'école »

C'est ce décret qui a été sélectionné et primé. Le choix des classes lauréates (une par province) a été guidé par les critères suivants : l'efficacité des mesures, leur originalité et leur faisabilité. Les lauréats remportent un tableau interactif.

Au cours de la cérémonie de remise des prix, deux représentants de la classe de 6ème primaire de l'école du Montgras ont présenté le décret rebecquois dans l'hémicycle en présence du Président, des membres du Bureau et des parrains/marraines parlementaires.

Un grand bravo aux élèves pour cette belle récompense, une occasion aussi de mettre en avant le travail effectué tout au long de l'année par les enseignants.

Conseil Communal
DES ENFANTS

Nos jeunes élus au travail

Le samedi 4 mai s'est tenu le rassemblement annuel des Conseils Communaux d'Enfants organisée par le CRECCIDE (Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie). Cette année, le rendez-vous était donné à Amay où nos jeunes ont pu profiter des diverses activités culturelles. Au programme, visite du château de Jehay ainsi que la gravière d'Amay. Nos petits conseillers sont rentrés bien fatigués, mais avec le sourire aux lèvres.

Journée de l'Enfant :
DES ATELIERS BIEN-ÊTRE

Suite au succès de la Journée de l'enfant à Rebecq à l'initiative du CCE, nos jeunes conseillers communaux ont décidé de l'inscrire à l'agenda annuel. Jeudi 16 mai, tous les enfants de 5ème et 6ème primaire se sont donc réunis au Hall Omnisports de Rebecq pour participer à différents ateliers en lien avec le bien-être : un atelier de sensibilisation aux écrans, un atelier de création de vidéos, un atelier d'initiation au break dance, un atelier sur les méfaits du tabac, un atelier sur la problématique du harcèlement, un atelier de confection de pâtisserie saine, un atelier sur la programmation de robot, un atelier d'initiation au tir à l'arc et un atelier sur la confiance en soi.

16ème édition
DE FER ET DE FEU

Comme chaque été depuis quinze ans, la fête médiévale de Rebecq, un des plus gros rassemblements de Belgique dans le genre, aura lieu les 3 et 4 août.

Le camp sera ouvert au public de 11h à 19h. Le prix d'entrée sera de 10€ par adulte et de 5€ pour les moins de 18 ans (gratuit pour les moins de 6 ans).

Plus de 500 médiévistes vous accueilleront dans un cadre de verdure où ils vous inviteront à découvrir la vie d'un campement de guerre moyenâgeux, avec ses tentes, armes et armures, la soldatesque et les ribaudes… Vous pourrez vous restaurer et boire un verre (ou deux!) de boissons d'époque, marchander avec les artisans, visiter le campement, assister aux tirs d'artillerie et combats en lice, tirer à l'arc ou lancer des haches, essayer des armures… Les compagnons se feront un plaisir de vous expliquer l'utilité ou provenance des armes employées, les différents stands vont vous aider à comprendre la vie de l'époque moyenâgeuse, vous apprendre comment nos aïeuls fabriquaient des bougies ou de la corde - et pourquoi ne pas essayer par vous-même d'en faire? :) Les forgerons fabriqueront devant vous des couteaux ou pointes de flèches, calligraphie, héraldique, tisserand, tailleurs, médecine, les sciences, la frappe de monnaie, l'hygiène… sans oublier l'Inquisition qui s'emparera encore une fois des infidèles et les combattants qui s'armeront pour le champ de bataille !

Infos

Thierry Spiette - 0476/333 922
http://www.deferetdefeu.be/

Balade à vélo
PCDN

Le 22 septembre prochain, le PCDN vous invite à sa traditionnelle balade familiale à vélo. La balade de cette année aura pour thème l'agriculture biologique et vous emmènera à la découverte de la nature et des producteurs locaux.

Informations pratiques :

Départ : 14h

Parcours : environ 15 km

Inscription obligatoire : Service environnement de la commune – 067/287.842 ou environnement@rebecq.be

Mise à jour
DE LA LISTE
des arbres & haies
REMARQUABLES
de Rebecq

La Région wallonne demande d'actualiser notre liste des arbres et des haies remarquables présents sur le territoire de Rebecq. En effet, la dernière mise à jour date de 2012 et est donc obsolète. Nous en profitons donc pour vous solliciter afin de la compléter.

Critères à respecter pour qu'un arbre puisse être considéré comme remarquable : l'arbre doit être visible dans son entièreté depuis un espace public et la circonférence du tronc doit être de 150 cm à 150 cm de hauteur. De plus, si un groupe d'arbres comporte au moins un arbre remarquable, il est considéré comme remarquable.

Vous souhaitez ajouter votre arbre ou votre haie à la liste de Rebecq ?

Pour ce faire, vous devez nous transmettre **le nom de l'espèce**, le lieu (une localisation sur une carte à joindre est à privilégier), **la disposition** (isolé, groupe ou alignement) et des photographies par mail (environnement@rebecq.be) ou par courrier (rue Docteur Colson 1 – 1430 Rebecq) pour le **15 août 2019 au plus tard**.

En cas de haie, nous vous demandons d'indiquer l'essence majoritairement présente. Vous pouvez également mentionner toute justification supplémentaire du caractère remarquable : paysager, historique, folklorique, dendrologique ou botanique, taille exceptionnelle, religieux ou repère géographique.

Coût-vérité,
TOUS CONCERNÉS !

Le coût-vérité des déchets, c'est quoi ?

En Région wallonne, chaque commune a l'obligation légale de couvrir l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers par des recettes spécifiques à ces mêmes déchets. Chaque commune doit donc réclamer à ses citoyens l'entièreté du coût de la gestion des déchets ménagers qu'elle prend en charge.

Pourquoi suis-je concerné en tant que citoyen ?

Selon le principe du coût-vérité, la commune de Rebecq réclame à ses citoyens une taxe forfaitaire permettant de couvrir le service minimum (collecte et traitement des déchets, accès et entretien du parc à conteneur, entretien des bulles à verres, …). La commune réclame également des redevances pour les services complémentaires (fourniture des sacs poubelles, collecte d'encombrants à la demande,…). Ces taxes et redevances sont fixées en fonction des coûts engendrés par la gestion des déchets et par conséquent, en fonction des volumes de déchets produits par les citoyens rebecquois. L'effort pour diminuer les coûts liés aux déchets doit donc être collectif.

Diminuer sa production de déchets au quotidien, quelques pistes.

Moins de déchets produits, c'est bénéfique pour l'environnement et autant d'économie pour le citoyen. Voici quelques idées pour diminuer sa production de déchets au quotidien.

Diminuer le gaspillage

Acheter uniquement ce qui est nécessaire, ce dont on a besoin. Ranger son frigo régulièrement.

Acheter en vrac

Acheter des produits en vrac en utilisant ses propres contenants (bocaux en verre, sacs réutilisables,…).

Réparer

Réparer plutôt que jeter quand ça ne fonctionne plus. On trouve à Rebecq un Repair café, atelier itinérant qui propose de l'aide tous les premiers dimanches du mois pour la réparation de matériel informatique, de matériel électroménager, de vélos… Plus d'informations : https://www.repairtogether.be/repair-cafe/repair-cafe-rebecq

Adopter des poules

Une poule consomme l'équivalent de 150 kg de déchets organiques par an. L'adoption d'une poule nourrie avec les épluchures et restes de repas peut permettre de diminuer de 20 à 30 % la quantité de déchets jetés à la poubelle.

Fabriquer soi-même ses produits cosmétiques et ses produits d'entretien.

Fabriquer soi-même ses produits cosmétiques (dentifrice, déodorant, savon,…) et ses produits d'entretien, c'est possible, écologique et ça permet de diminuer les déchets plastiques (flacons, sprays…).

Composter

Composter ses déchets organiques. Restes d'épluchures, marc et filtres de café, coquilles d'eau, feuilles, branchages, tontes de pelouse (en faible quantité)… toutes ces matières peuvent être compostées à domicile. La commune propose d'ailleurs des primes pour l'achat de fûts à composter.

Prime communale pour les fûts à composter

La commune de Rebecq souhaite inciter les citoyens à composter leurs déchets organiques à domicile. Dans ce cadre, tout citoyen domicilié sur le territoire de la commune peut demander une prime pour l'achat d'un fût à composter. Le montant de la subvention est fixé à 50 % du montant d'achat, sur base des factures ou justificatifs, avec un maximum de 50 € par fût composteur et par ménage. Les personnes intéressées doivent introduire une demande de prime au collège communal de Rebecq pour le 1er décembre de l'année de l'achat. Le formulaire est disponible sur le site internet de la commune (http://www.rebecq.be/view_ss_pages-15-84-prime-futs-a-composter.html) ou par mail (environnement@commune-rebecq.be).

Dossier SAGREX
QUID DE LA
Procédure ?

L'enquête publique a débuté le 10 avril 2019 et a pris fin le 10 mai 2019. Toutes les réclamations transmises à l'Administration communale ont été enregistrées, même les huit réclamations arrivées après la date de clôture d'enquête. Une seule réclamation, sur les 178 reçues, a été écartée et jugée irrecevable (réclamation d'un mineur).

Des chiffres …

- 178 réclamations
- 71 personnes lors des permanences
- 20 demandes de copie du dossier de demande de permis d'urbanisme

Quelle suite au projet ?

Le nombre de réclamations individuelles étant supérieur à 25, le Collège communal a organisé une réunion de concertation le 29 mai dernier. La réunion de concertation a réuni des représentants pour l'administration communale (Commune et SPW), le demandeur accompagné d'un conseiller et les représentants des réclamants. Aucun de ces groupes n'était supérieur à cinq, tel que l'impose l'article 25 du Décret relatif à la voirie communale du 06 février 2014.

L'objectif de cette réunion était de faire le point sur les réclamations et de pouvoir discuter de celles-ci. Aucune décision n'a été prise lors de cette réunion. Toutes les réclamations sont analysées dans le cadre de la procédure de traitement du dossier.

Le Conseil communal a pris connaissance, en sa séance du 20 juin 2019, de la demande de la SA SAGREX, des résultats de l'enquête publique, et des avis des différents(es) conseils/ commissions. Celui-ci a deux mois et demi pour remettre une décision.

Le Conseil communal doit statuer uniquement sur l'ouverture de voirie et non sur le dossier de demande de permis d'urbanisme, à savoir la création de la route, du rond-point et de la Zone d'immersion temporaire (ZIT).

La décision sera intégralement affichée, sans délai et durant quinze jours. La décision sera également notifiée aux propriétaires riverains.

La régie technique
Travaille pour vous

Travaux RÉALISÉS

Voirie

Entretien de voirie au Petit Bruxelles

Entretien :

Fauchage de la bande de sécurité. Second passage fin juin et fauchage tardif prévu mi-septembre.

Curage des égouts : rue du Petit Bruxelles, rue de la Cure et rue Zaman.

Réensemencement de l'îlot à la cité Croix de Feu et

du terrain de mini foot à la plaine du Fair-play.

Création d'une zone verte à l'école de la Ruelle Al Tache

Travaux EN COURS

Voirie

Création d'une piste cyclable reliant la Rue Marais à Scailles au Chemin du Gibet. Démarrage du chantier le 11/06/2019 et fin prévue le 28/06/2019. Travaux subsidiés par la Province.

Réfection du Chemin du Croly du 12/08 au 07/10/2019 en 3 phases :

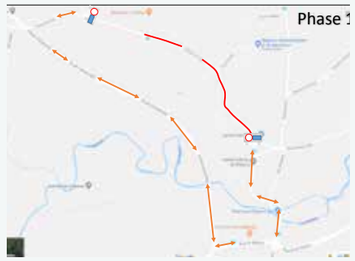

Phase 1 : de la Place du Centenaire à la Brasserie Lefebvre : du 12/08 au 09/09.
Phase 2 : de la Brasserie Lefebvre à la Route Industrielle : du 09/09 au 07/10.
Phase 3 : asphaltage de la couche de finition (durée 2 jours).

Le planning pourrait glisser en fonction des conditions météorologiques
Pendant les travaux, la route sera fermée.
Un itinéraire bis pour le TEC sera installé.

Entretien :

Curage des 2500 avaloirs communaux.

Travaux PROJETÉS

Réfection du Chemin Maurice Bouvette, de la Rue du Sartiau et autres portions de voirie pour un budget total 165.000€.

Placement de coussins berlinois à la Rue du Pont, Rue de la Station…

Aménagement d'une piste cyclable au Chemin de Ripain à Quenast. Travaux conjoints avec la Commune de Tubize permettant de relier les deux Communes. 80 % des travaux seront subsidiés par la Province.

Réfection de la cour et implantation d'un préau à l'école de la Rue de Saintes.

Remise en peinture des poteaux d'éclairage à la Rue de Rebecq et à la Rue du Faubourg à Quenast et placement de chasse-roues dans l'hyper centre de Quenast.

Réfection du terrain de football à l'école du Montgras.

Remplacement du revêtement de sol au Hall omnisports.

Remplacement des châssis de la cour intérieure à l'école de la Ruelle Al Tache.

Plan d'investissement 2019-2022 SPW: réfection de la voirie et des trottoirs Rue Docteur Colson, Chemin du Stoquois, Rue des Cendres, Rue de la Cure et Rue Zaman. Dossiers subsidiés à 60% par la Région Wallonne.

DU N'ŒUF À REBECQ, le don de poules

Ce vendredi 10 mai 2019, le Service Environnement de Rebecq en collaboration avec les membres du PCDN a initié une nouvelle action dans la commune : le don de poules. 220 poules pondeuses normalement destinées à l'abattoir ont été distribuées à 110 ménages rebecquois.

Une nouvelle vie s'ouvre aux poules adoptées par les citoyens et par ailleurs, elles permettront de diminuer de 20 à 30 % la quantité de déchets organiques jetés à la poubelle. En effet, une poule consomme annuellement l'équivalent de 150 kg de déchets alimentaires (épluchures, restes de repas…). L'action qui a été un réel succès, sera certainement réitérée l'année prochaine.

Grand nettoyage de printemps
Be WaPP, pour une Wallonie PLUS PROPRE

Merci aux citoyens, écoles et associations diverses qui se sont mobilisés pour ramasser les déchets qui jonchent nos rues, nos chemins de campagne, pour que nos villages soient plus agréables à vivre.

376 kg de déchets !

Le week-end des 29-30 et 31 mars, plus de 600 Rebecquois ont participé à l'opération Be WaPP et ont ramassé 376 kg de déchets (252 kg de déchets tout-venant et 124 kg de PMC) ainsi que des déchets encombrants (pneus, télévisions, ordinateurs, vaisselle…). Ceux-ci ont ensuite été collectés par le service travaux de la commune.

Infos complémentaires : www.wallonieplusproprе.be

environnement@commune-rebecq.be

Photo : Elèves de la petite école bleue de Quenast lors de l'opération Be WaPP

Les Hospices EN 1932

Le 9 mai, le Conseil communal a dévoilé le tableau représentant l'ancien bâtiment de l'administration communale tel qu'il a été peint en 1932 par G.Defalque.

Ce tableau a été offert à la Commune par un citoyen rebecquois, Mr Ghigny, qui l'avait récupéré auprès d'un collègue et souhaitait en faire profiter le plus grand nombre. Restauré par l'IFAPME de Limal, ce joli tableau a trouvé sa place définitive au service Population de l'administration, où il pourra être admiré par tous.

ATELIER ZÉRO DÉCHETS
Un déo pour maman et papa

Les élèves de la classe de 3ème maternelle de Madame Laurence à l'école de la Ruelle Al Tache ont réalisé un projet très original pour la fête des mamans et des papas : la création d'un déodorant, d'un baume à lèvres et d'un gel douche, en collaboration avec l'EPN (Espace public Numérique). Vous pouvez découvrir leur travail et la recette sur le bookcreator que les élèves ont créé eux-mêmes, à l'adresse ci-dessous

https://read.bookcreator.com/R66Uvi3McCh2gvgj1jwVNas-0CoJ2/nHAc_gMHTvuNnbWwHLxJuQ

ou en scannant ce QR Code directement avec votre smartphone.

Cette activité a permis aux enfants de dessiner et faire vivre leur dessin en 3d grâc eà l'aplication Quiver, de rechercher les ingrédients des recettes, d'y adjoindre les photos, de taper le texte au clavier, de décorer les contenants…

GUIDES TOURISTIQUES
Appel à candidats

Chaque année, L'Administration communale a réalisé un appel à candidats en vue de recruter de nouveaux guides. Une formation théorique complétée par des stages pratiques avec nos guides chevronnés est réalisée avec pour finalité, de pouvoir accompagner les visiteurs à la découverte de nos visites à thèmes (Visite du Musée du porphyre, Visite des Carrières, Visite de la Maison de la Bière...).

Comme les demandes de visites ne cessent d'augmenter, nous relançons un appel à candidats en vue de préparer la prochaine saison touristique.

Si vous avez le sens du contact, si vous avez envie de partager vos connaissances de notre belle commune, si vous maîtrisez les langues (FR et/ou NL), vous pouvez nous transmettre votre candidature pour le 31 juillet 2019 au plus tard soit par mail (info@rebecq.be), soit par courrier (rue Docteur Colson, 1 – 1430 Rebecq) au service Tourisme. Une séance d'information sera organisée pour les candidats guides.

➜ Un diplôme en la matière n'est pas spécifiquement requis car nous organisons nos propres formations.

➜ Les prestations effectuées sont rémunérées.

Renseignements complémentaires : 067/28.78.18.

Une initiative de l'administration communale, la Maison de jeunes, et le Centre culturel.

Le nouveau CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS (CCCA) se présente à vous !

Lors du Conseil communal du 14 mars, les nouveaux membres du CCCA ont été désignés. Il s'agit de :

- Mr Jean-Lou WOUTERS ;
- Mr Michel TONDEUR ;
- Mme Angélique DIPAOLA ;
- Mme Sylviane MASY;

En qualité de représentants de la commune de Rebecq ;

- Mme Suzanne BONTET (représentant les PMR);
- Mr Gérard LEGRAIN (représentant l'association de seniors "les Jeunes Aînés");
- Mr Emile JADIN (représentant l'association de seniors "Enéo");
- Mme Chantal OUDAER ;
- Mr Jean-Pierre POELAERT ;
- Mr Francis BORGNIET;
- Mr Christian DEVALCK;
- Mme Chantal CAUCHIE ;
- Mme Donata ZOCASTELLO ;
- Mme Jeannine VAN DE VELDE ;
- Mme Julia DESCAMPS;
- Mr Guy DE COOMAN;
- Mr Paul FIXELLES;
- Mme Christine DENEUT;
- Mme Christiane DECROIX;
- Mme Monique JANSSENS;

En qualité de représentants des ainés ;

- Mr Benjamin HOCQUET ;

En qualité de secrétaire.

Le CCCA a notamment comme mission de débattre et de formuler des avis, d'initiative ou sur base de dossiers soumis par le collège communal, concernant les enjeux communaux afin de fournir aux autorités communales des recommandations pour développer des politiques qui tiennent compte des besoins des aînés et des PMR. Mais aussi d'offrir aux aînés et aux PMR l'occasion de se rencontrer dans un esprit convivial et constructif.

Nous leur souhaitons un fructueux travail d'engagement citoyen afin de favoriser le « vivre ensemble » !

MOBILITÉ
Roule-t-on trop vite à Rebecq ?

Le service Mobilité est régulièrement sollicité par des riverains concernant la circulation dans leur rue. Le service sollicite dès lors l'aide de l'Antenne de Police locale (qui rend un avis sur le terrain dont elle connait les habitudes et les riverains) et du service roulage de la Zone de Police (qui place un analyseur de trafic pendant une semaine, ce qui donne des informations plus chiffrées).

Une fois ces deux avis rendus, le service Mobilité rédige un dossier qui comprend également des photos de la situation et les mesures de sécurité routière pertinentes pouvant être prises dans la voirie en question. D'autres informations judicieuses viennent compléter le dossier (présence d'une école, ligne de bus, commerces, situation géographique, etc). Le Collège peut alors décider des mesures à prendre : placement d'un dispositif ralentisseur (dos d'âne, coussin berlinois, plateau ralentisseur), placement de chicanes, installation d'un radar préventif ou répressif, demande de contrôles de Police, d'une analyse de trafic supplémentaire, etc.

S'il y a lieu de prendre une mesure de sécurité routière, le Conseil communal devra marquer son accord, et celle-ci devra ensuite être validée par notre tutelle à la Région wallonne.

Pour exemple, les 3 rues suivantes ont fait l'objet d'une analyse de trafic récemment, suite à la demande des riverains : Rue de Rebecq (portion de rue limitée à 30km/h), Rue de l'Ecole et Rue du Montgras (portion reprenant les ralentisseurs de trafic).

Voici les résultats de ces analyses de trafic :

	Rue de Rebecq	Rue de l'Ecole	Rue du Montgras
Nombre total de véhicules sur 7 jours	32.414	7.399	23.627
Nombre total d'usagers faibles	772	927	822
Nombre total de voitures	31.129	6.329	21.451
Nombre total de véhicules plus longs et plus lourds que les voitures (camionnettes, bus, camions, tracteurs, etc)	513	143	206
Vitesse moyenne des usagers	29 km/h	34 km/h	44 km/h
Nombre de véhicules au-dessus de la limitation de vitesse	11.859	54	21.431

Constatations

La Rue de Rebecq est un axe assez emprunté puisque la voirie permet d'entrer/de sortir de Quenast, d'accéder à l'A8 via la Route Industrielle, de rejoindre Tubize via le Chemin de Ripain. La voirie fait également partie d'un itinéraire de bus. En moyenne, la vitesse de circulation est respectée (30 km/h). Le Collège communal a décidé de ne créer aucun aménagement concernant la réduction de vitesse dans cette rue.

La Rue de l'Ecole fait partie d'un itinéraire de bus. La rue est assez étroite et un bon nombre de véhicules y circulent et s'y stationnent. Cependant, la vitesse de circulation est bien respectée (50km/h). Le Collège communal a également décidé de ne créer aucun aménagement concernant la réduction de vitesse dans cette rue.

La Rue du Montgras est un des accès au centre du village ainsi qu'à l'A8, ainsi qu'une portion d'itinéraire de bus. Elle est dotée de plusieurs dispositifs ralentisseurs. Malgré ceux-ci, la plupart des usagers ne respectent pas la limitation de vitesse. Le Collège communal a donc décidé de procéder à l'installation de radars répressifs qui mesurent la vitesse des véhicules et les en informent. En plus de mesurer les vitesses, les radars les enregistrent ainsi que le nombre de véhicules. Ces informations permettent alors d'analyser plus précisément et sur un plus long terme les flux de circulation. Ils participent donc à la sensibilisation du public, au rappel de la règle et servent d'outil d'évaluation.

L'analyse de la circulation à la rue du Montgras a également montré que les mesures de tonnage ne sont pas toujours respectées. Le service procède donc à une révision du tonnage sur toute l'entité.

9.383 €
POUR LE TÉLÉVIE

Cette année encore, les bénévoles rebecquois pour le Télévie ont remué ciel et terre pour récolter un maximum de fonds afin d'aider la recherche contre le cancer. Leurs efforts et la solidarité de tous ont donc permis cette année d'offrir un chèque d'un montant de 9.383 euros. Ce montant cumule l'argent récolté par les ventes de produits Télévie dans les écoles, les magasins ou les festivités locales, l'organisation d'un petit déjeuner avec l'aide de la MJ et de la Godasse, ainsi qu'une contribution communale.

Cette édition du Télévie était la 16ème coordonnée par notre infatigable bénévole, Mme Micheline Legrain, un tout grand merci à elle ! Au cours de ces 16 années, ce ne sont pas moins de 136.317 € qui ont été versés par Rebecq pour cette noble cause.

Dernière minute

PRIDE FESTIVAL
SUR LE THÈME #ALLFORONE

Ce 3 mai a marqué le lancement des festivités liées au Pride Festival avec en clôture le 17 mai la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie. En soutien à cet événement, le drapeau arc-en-ciel a été hissé devant l'Administration communale.

4ÈME FOIRE COMMERCIALE DE REBECQ
UN BEAU SUCCÈS

Le dimanche 31 mars, les 82 membres de L'ARCAL dont 44 tenaient un stand, ont accueilli plus de 660 visiteurs. D'année en année, le nombre d'exposants augmente, leur présentation et leur stand se professionnalisent et les visiteurs sont de plus en plus nombreux (la 1ère Foire Commerciale présentait 15 stands et avait accueilli 250 visiteurs ...). La promotion du commerce local a trouvé un bel écho auprès des visiteurs avec ce « Il y a tout cela chez nous » d'étonnement. Pour les exposants, la vitrine que propose la Foire leur a permis d'expliquer, d'échanger et de nouer des contacts avec les Rebecquois et les habitants des communes voisines.

Pour tous ce fut une journée conviviale dans une ambiance chaleureuse et sereine. Vous en doutez ? Visitez le facebook de L'ARCAL et le site www.larcal.be où vous trouverez les photos et vidéos de l'événement.

Merci aux membres qui s'investissent pour contribuer au développement économique de Rebecq. Merci aux Rebecquois qui, en favorisant le commerce de proximité, maintiennent la vie dans nos villages.

Si vous n'avez pas eu l'occasion de les rejoindre cette année, bloquez déjà la date du **dimanche 22 mars 2020** pour la 5ème Foire Commerciale qui rassemblera certainement encore plus d'exposants et attirera encore plus de visiteurs !

Intéressés ?

N'hésitez pas à prendre contact avec l'ARCAL :
info@larcal.be 067/790 797.

PROJET DU "GRAND BOIS COMMUN"

Plusieurs personnes, et notamment des Rebecquois, sont à l'origine d'un projet, qui propose d'acheter collectivement 80 hectares du lieu-dit « Le Grand Bois », situé à Hennuyères pour les rendre accessibles à tous. Le Grand Bois (exploité comme argilière jusque dans les années 70) bénéficie d'un statut de Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) et est classé Natura 2000, mais est actuellement privé.

Le Projet du "Grand bois commun" est double :

1. Créer une zone en tant que « réserve naturelle », et une autre en tant que « zone d'activités », orientée sur la fonction nourricière de la forêt et sur la valorisation du matériau bois pour de multiples usages.
2. Développer une information l'information sur la faune et la flore, la géologie, l'histoire, les chemins de promenade, des activités de découverte dans un espace visiteur aménagé.

Le prix d'achat d'une part est de 300€. Un membre = 1 voix

Renseignements et informations via internet
https://legrandboiscommun.be/
ou par e-mail info@legrandbois.be

MARCHE ADEPS

Le 25 août 2019, La Godasse de Rebecq organise une marche Adeps au départ de la salle communale de Wisbecq, située Rue Bruyère. 4 parcours sont balisés, 5-10 -15 et 20 km à travers sentiers et chemins de notre belle campagne. Boissons, potage maison, sandwichs, pains saucisses, frites, crêpes maison, tartes vous seront servis par les nombreux bénévoles. La Godasse compte à ce jour 160 marcheurs et organise des balades chaque mardi et jeudi matin de 3, 5 et 10 km. Si vous aimez bouger, rejoignez le club !

Infos : Serge Florkin (secrétaire) 0472/73.22.13 – serge.florkin@hotmail.be - Auguste Otte (trésorier) 067/63.75.08 0479/38.6.19 chantallemaire@live.be - Josée Herman (présidente) – 067/77.34.67 0478/370.111 josee-paul@hotmail.com

OUVERTURES ESTIVALES

- Durant les mois de juillet et août, les **services administratifs de la Commune et du CPAS** seront ouverts au public du **lundi au samedi de 8h45 à 11h45** (à l'exception des jours fériés légaux).
- La **Bibliothèque** communale **sera fermée au public du 22 juillet au 15 août** inclus. Infos : 067/63.62.25
- L'**ALE sera fermée du 21 juin au 10 juillet et du 8 août au 19 août**. Infos : 067/63.82.58

État Civil

Ils sont arrivés

EN FÉVRIER (SUITE),

Nayana DE PAIVA TELES, née le 25 février, chez Sophie Moujtahid et Thalyton de Paiva Teles

Brandon DEBOELPAEL, né le 26 février, chez Mélanie Lechein et Mario Deboelpaep

EN MARS,

Lara SELLESLAGH, née le 1er mars, chez Marie-Laure Stiévenart et Simon Selleslagh

Charlotte DESAILLY SWILLENS, née le 6 mars, chez Nadège Swillens et Julien Desailly

Tiana HASANAJ, née le 7 mars, chez Sandra Ahmetaj et Musa Hasanaj

June TASTENHOYE, née le 24 marx, chez Nina Butler et Cédric Tastenhoye

Alice DEMOL, née le 25 mars, chez Laurence Bertiaux et Axel Demol

Arthur COOPER, né le 26 mars, chez Virginie Thieffry et Owen Cooper

Julia LHEUREUX ORS, née le 29 mars, chez Christine Ors Carot et Olivier Lheureux

Ella NZABANDORA, née le 31 mars, chez Claudine Uwizeyimana et Eric Nzabandora

EN AVRIL,

Yanis LAACHIRI, né le 2 avril, chez Yousra Tghadoun et Mohammed Laachiri

Louise DEROUX, née le 3 avril, chez Céline Van Bellinghen et Cédric Deroux

Léa CALABRO, née le 3 avril, chez Melissa Calabro

Nella LOPES, née le 5 avril, chez Alicia Di Paolo-Guzzo et Jacques Lopes

Ennio CIATTO, né le 6 avril, chez Laëtitia Ciatto et Cédric Vanhingelandt

Rùben TEISEIRA MEDEIROS, né le 8 avril, chez Veronica Teixeira et Luis Alves Medeiros

Julian CASTAN, né le 9 avril, chez Mélanie Knappenbergh et Michael Castan

Thalya CHANEY, née le 16 avril, chez Aurélie Trousson et Steve Chaney

Imran ZEGOUD, né le 23 avril, chez Hayat Sekali et Yassin Zegoud

EN MAI,

Elea PIERART, née le 3 mai, chez Aurelie Petrullo et Aurélien Pierart

Lyne BENDALI BRAHAM, née le 5 mai, chez Khedidja Hraki et Mehdi Bendali Braham

Olivia DENYS, née le 6 mai, chez Yasmine Boudjida et Pierre Denys

Dayne CALZADA, née le 11 mai, chez Edralyn Alejo Flores et Erwin Calzada

Alya BOURLEZ, née le 11 mai, chez Morgane Gaethofs et Christophe Bourlez

Noah BRUSSELAARS, né le 13 mai, chez Collyne Knecht et Samuel Brusselaars

Raphaël KIRSCH, né le 16 mai, chez Séverine Deflandre et Laurent Kirsch

Mayron GILSON, né le 17 mai, chez Melissa Bourlez et Johnny Gilson

Mathéo VERHEYDEN, né le 25 mai, chez Isabelle Waleckx et Didier Verheyden

Sarah HIERNAUX, née le 29 mai, chez Aurélie Fekete et Olivier Hiernaux

Ils se sont mariés

EN MARS,

Le 15, Vicky Bourleau et Angel Diaz Torres

Le 16, Sarah Mallouki et François Cooremans

EN AVRIL,

Le 27, Coralie Dannau et Guy Dewachter

Le 27, Joséphine Gallop et Baptiste Dradin

Ils nous ont quittés

EN FÉVRIER (SUITE),

Marie Quévit, René Denutte, Lucienne Vandersteenen, Dany Cachbach

EN MARS,

Guy Lefèvre, Joseph-Célestin Deumer, Martha Denayer, Ivana Furriolu, Ghislaine De Claremont, Paul Leclercq, Josette Gailly, José Deridder, Dominique Gublin, Jeannine Lambert, André Potvin, Liliane Ancia

EN AVRIL,

Lydie Dekegel, Jean Agneessens, Anna Macchione, Ida De Doncker, Paul Jadin, Marie Huylenbroeck, Richard Givart, Anne-Marie Busquin, Jacqueline Dubois, Omer Ysebaert, Léonie Heymans

Nous indiquons les décès lorsqu'ils sont transcrits. Selon la commune du décès, la procédure peut prendre quelques semaines avant que la transcription soit effective. C'est pourquoi la liste n'est pas exhaustive.

Le Collège communal ainsi que l'administration
ont été particulièrement touchés par le décès de Mme Yvette Sartiaux,
mieux connue dans le village comme Mme Marchetti.

Elle a dirigé avec succès, fermeté et bienveillance l'école communale de Quenast durant de nombreuses années, et ne manquait jamais de saluer ses anciens élèves et de suivre leurs parcours de vie.
C'est une figure incontournable de Quenast qui nous quittés,
et nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et ses proches.

Patricia VENTURELLI
Présidente du Centre Culturel

Steve Cerisier
Directeur

Édito

Les vacances n'ont même pas encore commencé qu'il est déjà temps de parler rentrée pour nous … Et elle sera sous le signe du local, du rebecquois, cette reprise de la saison 2019.

Cela commencera par nos traditionnelles Quenast'Ivales en collaboration avec la Commune et son PCS ainsi que la MJ. 10ème anniversaire, cela se fête ! 10 ans que nous vous offrons cette activité familiale et, évidemment, nous avons mis les petits plats dans les grands pour cette édition anniversaire.

Nous poursuivrons avec une première Journée des associations rebecquoises. Une trentaine d'entre elles, artistiques, sportives, patrimoniales, d'éducation permanente, alterconsuméristes, … pour les jeunes et les moins jeunes, pour tous, vous feront découvrir la multitude d'activités auxquelles vous pouvez participer sur notre commune.

Nous continuerons avec une seconde édition de notre exposition bisannuelle Art'Becq où 11 artistes de chez nous, s'exprimant dans des disciplines variées, occuperons le Moulin d'Arenberg. Venez découvrir les talents de notre commune !

Enfin, le 22 septembre, ne manquez sous aucun prétexte le magnifique spectacle jeune public qu'est "Grou", nous vous offrons ce beau moment d'émotion, de rire et … d'histoire …

Et pour terminer, bloquez déjà dans votre agenda la seconde édition du Vinylday Rebecq le 6 octobre où notre salle sera de nouveau remplie de milliers de disques pour étoffer votre collection … ou la commencer.

Nous vous souhaitons une délicieuse rentrée culturelle, au plaisir de vous (re)voir chez nous !

Thé DANSANT

FRANCO ET FREDDY

> 22.08, 13h30
Salle communale de Quenast, PAF 4€

Tarte et café compris

ACTIVITE FAMILIALE

QUENAST'IVALES

> 25.08, de 10h à 17h – Plaine du Fair Play à Quenast, GRATUIT !

10ème édition ! Et sa fête !

Devenue une tradition de notre agenda, une activité ludique consacrée aux enfants et familles. Durant toute la journée, différentes animations gratuites vous seront proposées : initiation au quad, parcours et château gonflables, jeux en bois, mur d'escalade,… tout un programme afin de se divertir en famille.

RENCONTRE

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

> 08.09, 10h-17h
Salle communale de Quenast, PAF entrée libre

Emplacement gratuit.

L'occasion de découvrir et faire découvrir le monde associatif de notre commune.

EXPOSITION

AR(T)'BECQ II

> Du 13.09 (vernissage 19h30) au 13.10 – Moulin d'Arenberg. Entrée libre

Après un appel public, nous aurons le plaisir de mettre en valeur les productions de 11 artistes du village. Avec F. Braive, D. Chapelart, L. Deroo, I. de Waal, F. Glineur,C. Lorge, N. Luchetta, P. Michel, A. Plas Lambin, N. Van Camp et Z. Sommer.

THEATRE JEUNE PUBLIC

« GROU !» PAR LA COMPAGNIE RENARDS

> 22.09, 16h - Salle communale de Quenast, GRATUIT ! RESERVATIONS SOUHAITEES

J'ai une histoire à vous raconter. L'histoire de la nuit où j'ai eu 12 ans. Alors, on imagine que je suis en pyjama, hein, et que j'ai exactement 11 ans et 364 jours. Je viens de me lever de mon lit, en pleine nuit, et sans faire de bruit je me suis faufilé dans la cuisine … L'horloge va bientôt sonner minuit, j'ai tout juste le temps de faire comme m'a appris ma Mamie, penser fort à mon vœu et souffler mes bougies …
C'est parti ! Les Renards vous invitent à un voyage épique à travers le Temps, à la rencontre de nos origines et de nos ancêtres. Une ode à la vie humaine et son évolution tantôt absurde, tantôt magique. Excitation de la curiosité pour une joyeuse marche vers l'Avenir.

« Comme toujours, une belle histoire, un bon texte, une mise en scène et une *scéno* géniales.

C'est moderne, dans son temps, on ne peut plus adapté, amusant, intelligent, éducatif, humaniste et touchant. On y trouve même du slam.

Du théâtre jeune public à son essence même.

Un vrai bonheur, une quatrième totale réussite des Renards » S.C.

Prix de la Ministre de l'Enseignement fondamental, Madame Marie-Martine SCHYNS

Dès 6 ans

CINE JUNIOR

LE GRINCH

> 25.09, 14h30 – Salle communale de Quenast, PAF 2€

Chaque année à Noël, les Chous viennent perturber la tranquillité solitaire du Grinch avec des célébrations toujours plus grandioses, brillantes et bruyantes. Quand les Chous déclarent qu'ils vont célébrer Noël trois fois plus fort cette année, le Grinch réalise qu'il n'a plus qu'une solution pour retrouver la paix et la tranquillité: il doit voler Noël.

Thé DANSANT

BLUES BOYS

> 26.09, 13h30
Salle communale de Quenast, PAF 4€,

Tarte et café compris

MUSIQUE

2ÈME VINYLDAY DE REBECQ, ORGANISÉ EN COLLABORATION AVEC BEPOP

> 06.10, 10h-18h
Salle communale de Quenast, PAF 2€, heure VIP 9h-10h : 5€.

Rebecq aura sa foire aux disques, lieu de rencontre entre amateurs de musique, collectionneurs, vendeurs amateurs et professionnels qui partagent la passion du microsillon mais aussi des platines et de la musique en général.

Agenda

Septembre suite

Me 18 14H
Rencontre jeunes aînes
A l'Ancienne Gare
Entrée et goûter offerts

Me 18 09H
Bébé musique
Atelier organisé par et à la Bibliothèque communale (ruelle du Tonnelier 4)
En collaboration avec l'ONE
Animation gratuite mais sur réservation
Infos : 067/63.62.25 ou bibliotheque@rebecq.be

S 21
Balade vélo et souper fromages
De l'Association des parents d'élèves de l'école communale de Bierghes de 13h à 17h30 : Balade vélo avec visite de la Brasserie Lefebvre dès 19h : Souper fromages à la Salle communale de Wisbecq

D 22 8H-18H
Brocante Fêtes de Wallonie
Organisée par Rebecq Evénement dans le centre de Rebecq
Infos : 0486/230.875 ou rebecqevenement@hotmail.com

D 22 16H
Théâtre jeune public
« Grou ! » par la compagnie Renards | Dès 6 ans
À la Salle communale de Quenast | Gratuit !
Réservations souhaitées
Infos : 067/63.70.67 ou ccr.02@skynet.be

Me 25 14H30
Ciné junior « le grinch »
À la Salle communale de Quenast | PAF : 2 €
Infos : 067/63.70.67 ou ccr.02@skynet.be

J 26 13H30
Thé dansant
Animé par « Blues boys »
À la Salle communale de Quenast
PAF : 4 € tarte et café compris
Infos : 067/63.70.67 ou ccr.02@skynet.be

D 22 - 14H
Balade a velo du PCDN
Infos : 067/28.78.42

S 28 - D 29
Repas d'automne de l'Union
A la Salle communale de Quenast

Agenda

Agenda

Juin

V 28 20H30

Rencontre photographique
Du Photos Club Rebecquois | A l'Ancienne Gare
Infos : 02/395.66.97 – 0479/65.95.94

S 29 DÈS 13H

Concerto à 5 €
A l'Ancienne Gare, 80 rue du Pont | PAF : 5 €
tickets en vente à l'Administration communale
Et via www.concertoacinqeuro.com

D 30 08H-18H

Brocante du centre
Organisée par Rebecq Evenements | Infos :
0486/230.875 ou rebecqevenement@hotmail.com

D 30 13H-17H

Repair café
Atelier de co-réparation bénévole
Sur la brocante du centre

Juillet

L 01 / Ma 02 / J 04 DE 09H30 À 15H30

Atelier développement & épanouissement
Organisé par Coralie Detrie | Stage enfants
Explorer son corps à travers la danse et ses sens
pour intégrer les lettres de l'alphabet
Infos et inscriptions : info@coraliedetrie.be ou
www.coralie.be

V 05 / S 06 / D 07

Tournoi du Petit-Bruxelles
17ème Tournoi de mini-foot | Sur le terrain à
l'arrière des habitations | Soirée dansante sous
chapiteau | Vendredi et samedi soir
Remise des trophées dimanche 19h

D 07 13H-17H

Repair café
Atelier de co-réparation bénévole | À l'Ancienne Gare

D 07 11H-16H

Atelier cuisine buissonnière
« Les salades folles et fleuries ».
Atelier cuisine : repas 3 services
Une organisation de l'asbl « Un Dimanche à la
Campagne » | Au 3 chemin Hurtebize
PAF : 65 € / 60 € membres / 25 € enfants 6-12
ans / gratuit < 6 ans | Sur réservation :
bonjour@un-dimanche-a-la-campagne.bio
Ou 0478/18.22.28

L 15 AU D 21

Tournoi national de tennis
De niveau 4 accueillant les joueurs et joueuses
les mieux classés en Belgique : Messieurs 1 –
Dames 1 | Inscrit au calendrier de l'AFT
Au Tennisland, rue Zaman
Tir d'un feu d'artifices le 21 juillet

J 18 10H-12H

Café souvenirs
Organisé par l'asbl Alzheimer
À l'Ancienne Gare, rue du Pont 80
Infos : 02/428.28.10

Août

S 03 / D 04

Campement medieval
17ème édition | Organisée par l'asbl « Fer de Lance »
Sur le terrain le long de la Drève Léon Jacques

D 04 11H-16H

Atelier cuisine buissonniere
« Pique-nique ludique & déjeuner sur l'herbe »
Atelier cuisine : repas 3 services | Une organi-
sation de l'asbl « Un Dimanche à la Campagne »
Au 3 chemin Hurtebize | PAF : 65 € / 60 €
membres / 25 € enfants 6-12 ans / gratuit < 6 ans
Sur réservation : bonjour@un-dimanche-a-la-
campagne.bio_|_Ou 0478/18.22.28

S 10 / D 11

Tournoi de balle pelote assise
Rue Ernest Solvay

J 22 13H30

Thé dansant
Par « Franco et Freddy » | À la Salle communale
de Quenast | PAF : 4 € tarte et café compris |
Infos : 067/63.70.67 ou ccr.02@skynet.be

V 23 16H30-19H30

Collecte dons de sang
Organisée par la Croix-Rouge
À la Salle communale de Quenast

D 25 DÈS 08H

Marche adeps Organisée par La Godasse
Au départ de la Salle communale de Wisbecq

D 25 10H-17H

Quenast'ivales
Avec différentes animations gratuites
Quad, parcours et châteaux gonflables,
Jeux en bois, mur d'escalade,…
Plaine du Fair Play – Grand-Place de Quenast
Infos : 067/63.70.67 ou ccr.02@skynet.be

V 30 16H30-19H30

Collecte dons de sang
Organisée par la Croix-Rouge
À l'Ancienne Gare

Septembre

D 01 13H-17H

Repair café
Atelier de co-réparation bénévole
À l'Ancienne Gare

D 01 11H-16H

Atelier cuisine buissonnière
« Les lunchs box sauvages » | Atelier cuisine :
repas 3 services | Une organisation de l'asbl
« Un Dimanche à la Campagne » | Au 3 chemin
Hurtebize | PAF : 65 € / 60 € membres / 25 €
enfants 6-12 ans / gratuit < 6 ans
Sur réservation : bonjour@un-dimanche-a-la-
campagne.bio Ou 0478/18.22.28

D 01 15H00

Remise des prix Rebecq en fleurs
Avec un cadeau pour chaque participant
Au Concours « Rebecq en Fleurs »
À la Salle communale de Quenast

V 06 20H

Conférence apiculture
Organisée par l'Union des Apiculteurs
À l'Ancienne Gare

D 08 09H45-12H15

Procession St-Fiacre
À cheval au départ de la Place de Wisbecq
12h15 bénédiction des chevaux et
Animaux de compagnie sur le parvis
De l'Eglise de Wisbecq

D 08 10H-13H

Conférence horticole
Du Cercle Royal Horticole | Et petit élevage de
Rebecq | À l'Ancienne Gare
Infos 02/395.66.97 ou 0479/65.95.94

D 08 10H-17H

Journée des associations
À la Salle communale de Quenast | 35 stands –
Emplacement gratuit | PAF : entrée libre
Infos : 067/63.70.67 ou ccr.02@skynet.be

V 13 20H30

Rencontre photographique
Du Photos Club Rebecquois | A l'Ancienne Gare
Infos : 02/395.66.97 – 0479/65.95.94

V 13 / S 14 / D 15

Kermesse aux moules De la RUS Rebecquoise
À la Salle communale de Quenast

V 13/09 AU D 13/10

Exposition Ar(t)'becq II
Au Moulin d'Arenberg | Mise en valeur des
productions des artistes du village
Infos : 067/63.70.67 ou ccr.02@skynet.be

D 15 11H-17H

Portes ouvertes nature & progrès
Une organisation de l'asbl « Un Dimanche à la
Campagne » et Nature & Progrès locale des Collines
Au 3 chemin Hurtebize - Entrée libre
Infos : bonjour@un-dimanche-a-la-campagne.bio
Ou 0478/18.22.28

Suite page 23

Le prochain «Rebecq à la une» sortira en septembre 2019. Merci de nous communiquer vos informations et le calendrier de vos activités avant le 15 août à sarah.berti@rebecq.be | Service communication – Administration communale | Rue Docteur Colson 1 – 1430 Rebecq

Graphisme: www.atdesign.be | **Rédaction**: Sarah Berti

Editeur responsable: Monsieur Dimitri Legasse, Bourgmestre, Rue Docteur Colson, 1 à 1430 Rebecq